

Informations de base

2005/0033(COD)

COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Règlement

Fonds de Solidarité de l'Union: action coordonnée et commune
d'assistance aux États membres et pays candidats lors de catastrophes
majeures ou d'urgences de santé publique

Subject

3.70.10 Catastrophes d'origine humaine, pollution et accidents industriels
3.70.11 Catastrophes naturelles, Fonds de solidarité

Procédure caduque ou retirée